

COMMENT S'ENGAGER

DANS LA RESERVE OPERATIONNELLE DU 40^e R.T ?

<https://www.reservistes.defense.gouv.fr>

Je souhaite devenir réserviste	Je suis réserviste RO1	Je fais partie de la réserve de disponibilité RO2
		



Création de votre compte en remplissant PRECISEMENT les informations demandées et en indiquant le 40^e régiment de Transmissions de Thionville comme régiment d'attache.

Ne pas hésiter à nous contacter

40^e REGIMENT DE TRANSMISSIONS
BEH- Cellule Recrutement
Quartier Jeanne d'Arc
Boite Postale 70328
57126 THIONVILLE Cedex

Tel : 03 82 88 81 58

Mail : 40trrs-reserve.chef.fct@intradef.gouv.fr

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/reserve.operationnelle.40rt>

CE DOCUMENT N'A PAS DE VALEUR CONTRACTUELLE



Actif, étudiant, demandeur d'emploi :



au sein de la Réserve Opérationnelle de niveau 1
du 40^e régiment de Transmissions
stationné proche de chez vous à Thionville

Vous participerez à des missions de protection des
populations sur le territoire national

(missions Sentinelle, Vigipirate)

et de protection d'installations militaires, d'assistance aux
services publics et de secours aux populations.

S'ENGAGER AU SEIN DE LA RESERVE OPERATIONNELLE

Un engagement dans la réserve militaire vous permet de vivre une expérience personnelle et humaine exaltante, enrichissante et valorisante.

C'est aussi la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle et d'autres compétences (gestion du stress, dépassement de soi, amélioration des capacités physiques, adaptabilité, management, esprit d'équipe...).

LES AVANTAGES

- formation et entraînement militaire spécifique (tirs, sport, combat...);
- port de la tenue militaire et paquetage complet;
- solde et indemnités dans les mêmes conditions que les militaires d'active. Le montant de la solde est fixé en fonction du grade, de l'échelon et de la qualification. Cette solde est exonérée d'impôts pour les réservistes;
- possibilité d'avancement, participation à des formations qualifiantes;
- accès aux récompenses et décorations militaires;
- allocation mensuelle de 100 euros pour les étudiants de moins de 25 ans inscrits dans un établissement professionnel ou supérieur s'ils s'engagent pour une durée de 5 ans et qu'ils effectuent 37 jours de réserve chaque année;
- prime de fidélité de 250 euros pour le réserviste qui renouvelle son contrat initial d'engagement pour un nouveau contrat d'une durée de 3 à 5 ans et qui totalise au moins 37 jours de réserve sur l'année échue;
- participation au financement du permis de conduire de 1 000 euros pour les moins de 25 ans qui passent les épreuves du permis de conduire B pendant leur contrat dès lors qu'ils auront effectué 50 jours de réserve et à condition qu'il leur reste encore deux années d'engagement;
- validation des compétences acquises à la réserve pour les métiers de la sécurité, gardiennage;
- la réserve opérationnelle est éligible au Bonus Engagement Etudiant (B2E).

POUR INTEGRER LA RESERVE OPERATIONNELLE

- être volontaire, motivé et sérieux;
- être de nationalité française;
- avoir 17 ans révolus et moins de 36 ans;
- avoir effectué votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC);
- n'avoir jamais été condamné soit à la perte de vos droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle;
- posséder l'ensemble des aptitudes médicales requises;
- détenir votre diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

VOTRE ENGAGEMENT DANS LA RESERVE OPERATIONNELLE

- un contrat rémunéré d'une durée de 1 à 5 ans renouvelable dans la mesure où vous répondez aux conditions d'admission et que vous êtes disposé à consacrer une partie de votre temps à la défense de la France;
- effectuer au moins 37 jours d'activité de réserve par an (une période de 2 ou 3 jours est organisée chaque mois). Un réserviste peut effectuer jusqu'à 120 jours d'activité par année;
- être en mesure de concilier une vie professionnelle (ou étudiante), familiale et les activités dans la réserve militaire qui se déroulent en général les fins de semaine et pendant les congés scolaires.

